

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal qui s'est tenue à huis-clos le jeudi 20 janvier 2022, à la salle communautaire, située au 3, 9<sup>e</sup> Avenue, Daveluyville.

*Comme la séance se fait à huis clos, la retranscription intégrale des délibérations est faite dans le procès-verbal.*

SONT PRÉSENTS :            M. Mathieu Allard, maire  
                                     Mme Tammy Voyer, conseillère no. 1  
                                     M. Sébastien Bilodeau, conseiller no. 2  
                                     Mme Valérie Loiselle, conseillère no. 3  
                                     M. Alain Raymond, conseiller no. 4  
                                     Mme Carole-Anne Provencher, conseillère no. 5  
                                     Mme Christine Gentes, conseillère no. 6

La directrice générale et greffière par intérim, Mme Ginette Roy, agit comme secrétaire. La trésorière, Mme Sarah Richard assiste à la séance.

**Ouverture de  
l'assemblée**

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

Conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil de la Ville de Daveluyville étant tous présents à la salle communautaire le jeudi 20 janvier 2022 à 19 h 20, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération l'affaire suivante :

- Demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de la sécurité routière

Tous les membres du conseil municipal ont apposé leur signature sur le formulaire de renonciation à l'avis de convocation concernant la présente séance extraordinaire lequel est joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**2. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière vise à soutenir, entre autres, les Municipalités qui souhaitent réaliser des projets permettant d'améliorer la sécurité routière;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière se termine le 31 janvier 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Daveluyville désire faire l'acquisition de 2 radars pédagogiques afin d'améliorer la sécurité routière sur son territoire;

**2022-01-11**

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité de déposer une demande d'aide financière au Ministère des Transport du Québec dans le cadre du Fonds de la sécurité routière afin de faire l'acquisition de 2 radars pédagogiques au montant de 13 000 \$.

D'autoriser madame Sarah Richard à signer ladite demande, ainsi que les documents en lien avec le suivi administratif.

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

**3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2022-01-12**

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19 h 30.

---

Mathieu Allard, maire

---

Ginette Roy, directrice générale  
et greffière par intérim